

Du Greffier à l'Orateur.

OTTAWA, 13 décembre 1878.

CHER M. L'ORATEUR,—Je vous transmets sous ce pli, pour être approuvées par vous, les estimations ordinaires des dépenses pour le service de la Chambre. Les appointements de feu le capt. Nolan s'y trouvent compris. Il n'y a d'autres additions que \$200 données à M. Brewer, le teneur de livres. Je suis fort inquiet à propos de l'effet ou du résultat de mon obéissance aux ordres contenus dans votre lettre du 9 que j'ai reçue aujourd'hui.

J'aimerais beaucoup vous voir en personne pour causer sur ce sujet. Il est si important pour moi individuellement ! Je crains qu'il n'entraîne ma démission. Il n'est assurément pas juste que je sois placé dans une telle impasse. Ne pourriez-vous pas réunir la Commission, ou me tirer d'embarras d'une façon ou d'une autre ? Je ne puis croire que vous vouliez me sacrifier. Je me trouve dans une position pire que celle où j'étais le premier jour de la dernière session.

Croyez-moi,

Votre toujours sincère,

ALFRED PATRICK,

*Greffier de la Chambre.**De l'Orateur au Greffier.*

ST. JEAN, N. B., 18 décembre 1878.

MON CHER M. PATRICK,—Je vous renvoie les estimations que j'ai signées. Il y a quelques items qui pourraient être élagués. Il faudrait limiter autant que possible le nombre des employés surnuméraires, et peut-être celui des messagers de la session pourrait-il être diminué, bien qu'il n'ait pas été augmenté, que je sache ; mais je pense qu'il vaudrait autant laisser les estimations comme elles étaient l'année dernière, et laisser aux nouveaux commissaires et au nouvel Orateur le soin de faire les réformes qui sont encore nécessaires. Je vous demanderais bien de renvoyer M. Blais, que je crois tout à fait inutile ; mais je ne tiens pas à terminer mon administration du département par un acte de cette nature.

Je ne vous blâme pas le moins du monde pour le bruit qui s'est fait à propos des nominations. Je m'attendais à quelque chose de ce genre, et je m'en soucie fort peu. Je craignais que la lettre péremptoire que je vous ai adressée et dans laquelle je protestais contre l'intervention du Conseil Privé dans l'administration du département de la Chambre des Communes vous inquiéterait un peu. Cette lettre ne contient pas un seul mot que je pourrais rétracter ou modifier. Si Sir John A. Macdonald voulait communiquer avec vous au sujet des nominations, il aurait dû le faire par l'intermédiaire de l'Orateur ou adresser ses remontrances ou injonctions à l'Orateur, au lieu de vous mettre dans une position aussi embarrassante et désagréable. Je ne pense pas que vous ayez sujet de vous inquiéter, car dans tout ce qui a précédé la démission des personnes que j'avais nommées vous avez agi strictement dans les bornes de votre devoir, et quant à ce que vous avez fait sur les instructions de Sir John A. Macdonald, ni lui, ni la majorité qu'il possède en Chambre, ne seront disposés à vous en blâmer ; d'ailleurs, je ne crois pas que la majorité des députés actuels soit disposée à aider l'Orateur actuel à maintenir l'indépendance et les privilèges de la Chambre. Pour deux raisons, je ne puis réunir les commissaires en assemblée, ainsi que vous le suggérez : la première, c'est que je n'ai pas encore appris à l'heure qu'il est que la commission existait ; la seconde, c'est qu'en convoquant une assemblée des commissaires pour s'occuper des nominations que, sur votre recommandation, j'ai faites en ma qualité d'Orateur, j'admettrais que j'ai dépassé mes pouvoirs et que j'ai eu tort de faire ces nominations.

Je ne pense pas que quiconque comprend votre position vous blâme bien fortement d'avoir, vu les circonstances, suivi les instructions du premier ministre, quoique vous ayez eu tort de le faire et que Sir John A. Macdonald n'aurait jamais dû vous donner de telles instructions. Il a aussi manqué de courtoisie à votre égard en vous